



Respect de votre privée : Formulaire de consentement – Direction de la Communication - Borne à Selfies de Noël

Dans le cadre de la célébration des fêtes de Noël, la Ville de Chalon-sur-Saône organise cette année encore l'édition de l'évènement « Rêves de Noël » qui se déroule cette année du 6 décembre 2025 au 3 janvier 2026. Dans ce contexte, la Direction de la Communication fait appel à un prestataire afin d'organiser la gestion d'un stand « Borne à selfies ».

Dans le cadre de la gestion de cette borne à selfies, des données personnelles sont collectées, plus particulièrement des données de contact (adresse mail), et des données relatives à l'identification par photo (photos prises via la borne à selfies).

Ce traitement de données a pour finalité de recueillir le consentement des usagers de la « borne à selfie » pour pouvoir recevoir la photo qui les concerne prise par la « borne à selfie ».

Les données personnelles collectées sont celles des visiteurs du stand qu'ils s'agissent des responsables légaux, les parents, ainsi que les enfants pris en photo.

Le traitement de données mis en œuvre relève de la responsabilité du Maire de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Le traitement a pour base légale le consentement des usagers.

Il vous a donc demandé de remplir le présent formulaire de consentement préalablement à l'enregistrement de vos informations personnelles afin de vous communiquer les selfies vous concernant.

Les personnes qui ont accès à vos informations :

En interne : Les agents habilités de la Direction de la Communication en charge de l'évènement, Monsieur le Maire, le cabinet du Maire.

En externe : Le prestataire en charge de la gestion des bornes à selfie : la société Perfect Live.

Durée de conservation de vos données : Les données sont conservées le temps de l'impression de l'image et sont ensuite détruites automatiquement.

Vos droits au titre de la protection de la vie privée :

Les usagers de la borne à selfie (les parents et les enfants) disposent **des droits d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et du droit d'opposition à leurs données personnelles. Ils peuvent également, à tout moment, retirer leur consentement.**

Pour exercer ces droits, vous devez vous adresser au Délégué à la protection des données personnelles (DPD) de la Ville de Chalon-sur-Saône par voie postale : 3, Place de l'Hôtel de Ville, 71321 Chalon-sur-Saône ou par mail (dpd@chalonsursaone.fr), ou via le formulaire disponible sur le site internet de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : Après avoir saisi le DPD, si les usagers de la borne à selfie estiment que leurs droits ne sont toujours pas respectés, **ils peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)** Adresse postale : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 ou par une transmission en ligne : <https://www.cnil.fr>.